

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTRÉAL VENDREDI, 13 JUIN 1847.

No. 43

Nous consacrons la plus grande partie de notre numéro de ce jour à la reproduction des Débats de la Chambre, persuadés que nous ferons plaisir à nos lecteurs.

## NOUVELLES LETTRES DE WILLIAM COBBETT

AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE.

LETTRE QUATRIÈME.

*L'établissement de l'Eglise tel qu'il est procure-t-il l'instruction religieuse?*  
Ministres,

Je réponds non ; positivement non ! Si par l'instruction religieuse on entend enseigner au peuple les principes et la pratique d'un culte pieux envers Dieu qui l'a créé et qui le conserve, et à qui il devra répondre un jour de toutes ses actions en ce monde, je le répète positivement, non !

Quand les dissidens se refusent à l'union de l'Eglise et de l'Etat, et insistent pour établir en principe que ceux qui enseignent la religion doivent être soutenus par les offrandes volontaires de ceux qui les ont choisis, la réponse qu'ils reçoivent des deux factions politiques qui leur sont opposées est que "le devoir strict de tout Etat, de tout gouvernement, est de pourvoir par la loi à l'instruction religieuse du peuple qu'il gouverne." Rien ne peut être plus faux, rien ne peut être plus contraire à la pratique du Christ et de ses apôtres. Ils n'ont jamais requis l'aide ni le soutien de l'Etat sur aucun point. Ils ont enseigné que le prêtre doit vivre de l'autel, c'est-à-dire des offrandes volontaires de ceux qui ont recours au ministère des autels. Il n'est jamais entré dans leur pensée de prétendre à une redevance sur les terres, les maisons, le travail du peuple ; ce qui s'accomplit cependant par les lourdes taxes imposées et exigées par notre Eglise établie.

Il est donc faux de dire que c'est le devoir de l'Etat ou du gouvernement de pourvoir à l'instruction religieuse du peuple ; les principes et la pratique du Christ et de ses apôtres contredisent cette assertion, qui ne l'est pas moins par la pratique de toute la chrétienté durant l'immense espace de douze cents ans ! Mais, dit-on, quoiqu'un homme ait la Bible entre les mains, il y aurait une variété infinie dans la foi, si chaque homme était son propre interprète et qu'il n'y eût point d'arbitre. On a cherché une preuve du danger que cela pourrait avoir dans le code des lois, et l'on a demandé quelle serait la situation des hommes dans ce qui intéresse leurs vies et leurs propriétés, s'il n'y avait point de juges pour déterminer le sens des lois et pour les porter à se soumettre à cette interprétation. Ceci n'est qu'un pur sophisme ; car s'il n'y avait point d'interprète des lois, point d'arbitres par la décision desquels les hommes pussent être liés, ils commettraient de grandes injustices les uns envers les autres ; chacun interpréterait la loi en sa faveur et au détriment de son voisin ; mais, dans l'autre cas, c'est une affaire entre l'homme et son créateur. Il ne peut résulter aucun malheur pour mon prochain, de ma fausse interprétation des Ecritures, considérées comme le fondement de ma croyance et de mon culte, et il n'est pas plus important pour le repos de la société que je croie que le sens du premier chapitre de saint Jean établit la doctrine de la Trinité que si je croyais le contraire. Il peut être fort désirable que le peuple d'un pays ait une même foi et suive le même culte ; mais il ne peut jamais l'être que tout un peuple soit accablé, pour soutenir les ministres d'une secte particulière dont l'enseignement est repoussé par les neuf dixièmes de la population. Il ne peut exister de pouvoir légitime qui autorise à soutenir par la force, les prisons, les mauvais traitemens et la corde, un état de choses comme celui-là !

Mais revenons à l'instruction religieuse, et voyons ce que fait l'Eglise établie sur ce point.

Une partie de l'instruction religieuse, et même sa partie la plus essentielle, consiste dans l'enseignement des enfans, auquel la loi a dû pourvoir : et observez, je vous prie, qu'elle y a pourvu en ordonnant que, dans toutes les paroisses, le ministre qui célèbre le service divin instruira et examinera les enfans de sa paroisse sur quelque article du Catéchisme, et que les pères, mères, maîtres, maîtresses viendront avec leurs enfans, domestiques et apprentis pour assister à l'examen, recevoir les ordres du ministre en ce qui concerne l'instruction religieuse des enfans. Eh bien ! je parierais ma tête que, sur cinquante mille hommes en Angleterre et dans le pays de Galles : il n'y en a pas un seul qui sache seulement que cette loi existe. Ceci ressemblerait, en effet, à une instruction religieuse ; mais cela ne se fait pas ; et si

cela a lieu, je voudrais bien connaître l'homme qui en a jamais vu un exemple. Si cela se pratique quelque part, une fois ou deux l'année, c'est tellement rare que cela ne vaut pas la peine d'en parler, quoique la chose soit si positivement enjointe par la loi, loi qui a créé cette Eglise, et sur laquelle elle déclare être appuyée. Mais la plus grande des épreuves est la cérémonie de la communion ; c'est de recevoir le sacrement d'après les rites et cérémonies de l'Eglise qui est la véritable pierre de touché pour prouver qu'on appartient à cette Eglise et qu'on en est membre. La loi est très positive sur ce point ; elle ordonne que tout paroissien communie au moins trois fois par an, dont une à Pâques ; et, à ce propos, je me souviens que le marguillier de la paroisse de Botley m'a montré un papier imprimé qu'il devait remplir pour être porté à l'examen, dans lequel il avait à répondre à cette question : " Vos paroissiens communient-ils régulièrement, comme la loi l'ordonne ? " Quand je lui demandai quelle réponse il ferait à cette question, il me dit : Aucune. Et de fait, je vis qu'il ne répondait à aucune des questions, et se contentait de mettre au bas du papier : Tout est en règle. J'ai demeuré quinze ans dans cette paroisse ; le bénéfice valait de cinq à six cent livres sterling par an. Je n'ai jamais connu que deux personnes qui reçussent la communion. J'ai été à l'Eglise tous les dimanches, et m'y suis souvent trouvé seul avec deux ou trois enfans, le ministre, le clerc, la femme et les enfans du ministre, tandis que la chapelle des méthodistes était remplie trois fois par jour, à tel point que beaucoup étaient obligés de rester en dehors des portes ; et quoique ce pût être un exemple rare, il est assez connu qu'il en est presque généralement ainsi dans toute l'Angleterre et le pays de Galles.

Mais alors que devient la loi ? Elle commande positivement de communier trois fois l'an, dont une fois à Pâques. Trais-je trop loin en disant que sur mille personnes, à peine y en a-t-il une qui communie une fois en sa vie à moins qu'elle ne soit au dessus de soixante ans ! Quant aux jeunes gens (je parle de ceux qui sont au dessous de trente ans,) non seulement ils ne communient jamais, mais je crois positivement qu'il n'y en a pas un sur mille qui connaisse le sens de ce mot. Cependant, si le devoir de l'Etat est de pourvoir à l'instruction religieuse du peuple, s'il a le droit de lui imposer une instruction religieuse à son gré et d'après une loi émanée de lui, sans doute son devoir est aussi de s'assurer que cette instruction est donnée, que les énormes sommes payées par le peuple ne le sont pas pour rien, de s'assurer que la loi n'est pas ouvertement violée par le peuple et le clergé : or, l'instruction religieuse n'ayant pas lieu, n'est-il pas du devoir de l'Etat de faire cesser aussi les paiemens ?

Mais après tout, le grand fait est que l'Eglise ne pourvoit point à l'instruction du peuple, dont on ne voit point aux Eglises la vingtième partie. Tant qu'on ne put s'en dispenser sans être frappé d'anathème, la répugnance pour cette Eglise était une sorte de secret qu'on gardait en soi-même. Le bannissement ou la mort menaçaient les réfractaires jusqu'au règne de Guillaume III. L'acte de ce règne déjà cité les enhardit à parler et à l'éloigner de l'Eglise ; des actes subséquens et l'opinion publique ont allongé la courcée de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin on en soit venu au point de se faire un mérite de s'éloigner et de se moquer de ce qui a coûté à nos pères tant de larmes et de sang.

La manière dont les plus pauvres d'entre le peuple étaient traités a beaucoup contribué à les éloigner des temples, dont ils étaient presque littéralement exclus. Les pauvres voient les riches assis dans les bancs, tandis qu'ils sont forcés de rester debout dans les bas-côtés, exposés aux courans d'air et à toutes sortes d'inconvéniens. Les abus monstrueux qui existent à Londres et dans les grandes villes sur ce point sont au dessus de tout ce qu'on en peut dire. Ceux qui n'ont pas d'argent pour se procurer un siège sont traités comme des chiens ; dans les villages, cela n'est pas poussé aussi loin ; mais là même, les préceptes de l'apôtre sont presque complètement oubliés. On attribue un grand mérite aux gens qui montrent à lire au peuple et souscrivent pour lui mettre la Bible entre les mains : probablement c'est le petit nombre qui lit les livres qu'on lui donne ; mais ceux qui les lisent, redisent probablement aux autres ce qu'ils y voient. Or, ils trouvent dans le second chapitre de l'Épître de saint Jacques, qui semble avoir été inspiré par la prévision des tems où nous vivons et de la coutume de l'Eglise établie par la loi :

" Mes frères, n'assujétissez point la foi que vous avez et la gloire de N. S. J.-C. à des respects humains pour la condition des personnes ; car s'il

entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit, et qu'arrétant votre vue sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez en lui présentant une place honorable : Asseyez-vous ici, et que vous disiez au pauvre : Tenez-vous là debout, ou asseyez-vous à mes pieds, n'est-ce pas là faire différence en vous-même entre l'un et l'autre, et suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites ?" (A continuer)

## CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Il a paru dans votre numéro du 14 mai dernier une communication relative à l'éducation. Je suis affligé de voir que cette communication soit l'œuvre d'un homme qui par son état appartient au clergé, à ce corps d'hommes qui s'est toujours montré si zélé pour la sainte cause de l'éducation, qui l'a favorisée de tous ses moyens et par des sacrifices qui sont loin d'être sans mérite, et qui prouvent que ce corps éclairé ne partage aucunement les vues de votre correspondant. Mais ce qui m'a affligé le plus, ça été de voir que vous, M. l'éditeur, dont le journal est, en grande partie, soutenu par les souscriptions du clergé, et est supposé en être l'organe, vous avez publié cette correspondance sans l'accompagner de remarques désapprobatrices de la doctrine qu'elle contenait, et que même, ce qui est pis, vous vous en soyez rendu le défenseur.

Ceux qui ont lu l'article de votre correspondant et vos notes éditoriales en ont conclu, comme cela ne pouvait pas manquer d'arriver, que le clergé était ennemi du Bill actuel d'éducation ; quoique je vous rende la justice de croire que tels ne sont pas vos sentimens. On a été plus loin, on a conclu qu'à l'Evêché de Montréal on pensait comme votre correspondant, puisque l'on a laissé imprimer cet article sans réclamer. Les *Steignois* des campagnes s'en sont prévalus pour propager leur doctrine ténébreuse, ils ont lu votre article, dans certaines paroisses, à la porte de l'église : en un mot l'article de votre correspondant était calculé pour produire beaucoup de mal, ainsi que ceux par lesquels vous avez ensuite cherché à vous disculper, et où vous disiez, entre autres choses, qu'il fallait instruire les filles avant tout et de préférence aux garçons !

J'ai eu occasion, M. l'éditeur, d'entendre plusieurs personnes, prêtres et laïcs, faire des réflexions sur ces différens articles, je n'en ai trouvé aucun qui ne les désapprouvât pas. J'ai fait plus, je me suis donné la peine de demander à l'Evêché si la doctrine que vous prêchiez était celle de l'Evêque et des Messieurs de sa maison, et je me suis assuré que tous la désavouaient formellement, je suis même autorisé à faire connaître publiquement leur désapprobation des principes de votre correspondant qui n'a point tout sa saisir le vrai point de la question ; car il suppose que le but du Bill d'éducation est de former dans tout le pays des demi-savants qui sont d'ordinaire plus à charge qu'utiles à la société, tandis qu'il n'est question que de propager l'éducation élémentaire dont chacun a besoin pour suivre ses propres affaires, pour n'être pas dupes de personnes plus instruites, comme la lecture, l'écriture grammaticale, le calcul, etc. Or personne ne peut nier que cette instruction ne soit non-seulement utile, mais nécessaire à un peuple qui veut prendre sa place parmi les nations éclairées, et si ce peuple ne sent pas le besoin qu'il a de l'éducation, c'est une raison de la lui donner, même contre son gré ; il en recueillera les fruits plus tard. J'aurais dû, M. l'éditeur, tant en mon nom, qu'en celui d'un grand nombre d'autres, réclamer plutôt contre les articles de votre journal, si j'ai gardé le silence, ça n'était pas un silence d'approbation, car j'ai dit hautement et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, que ces articles étaient de nature à affliger toutes les âmes qui veulent le bien de leur pays, mais j'espérais qu'ils passeraient inaperçus et qu'ils ne seraient pas remarqués autant qu'ils l'ont été. Mais puisque, véritablement, ils ont produit un très-grand mal, je réclame aujourd'hui publiquement et sur votre journal même, bien persuadé que vous vous ferez un plaisir de publier ma réclamation. *Mieux vaut tard que jamais.*

UN MEMBRE DU CLERGÉ.

Montréal, 16 juin 1847.

PARLEMENT PROVINCIAL.  
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

Mardi, 8 juin 1847.

M. Baldwin s'adressa ensuite à la chambre. Il ne savait pour quelle raison l'honorable membre pour Beauharnais, avait toujours, depuis qu'il siégeait dans cette chambre, été choisi pour présenter l'adresse, et qu'il avait toujours été fier de l'honneur qui lui était dévolu. Il fallait que l'honorable membre fût d'une simplicité de cœur admirable. Mais le membre qui avait rédigé l'adresse devait être orgueilleux de recevoir un tel compliment, il n'en connaissait pas l'auteur, mais il espérait qu'il se ferait connaître dans le cours de la discussion, afin d'avoir l'honneur d'avoir mis à jour une production aussi ingénieuse. Quant à l'honneur qui énorgeillissait l'honorable

membre pour Beauharnais, il pouvait lui dire que si le ministère l'avait toujours employé comme un simple membre pour présenter l'adresse, c'est qu'il le croyait susceptible d'être convenu facilement de la vérité de tout ce que l'adresse comportait. Il ne choisirait pas un homme qui posséderait des opinions siennes, comme l'honorable membre pour Peterboro, par exemple, ou quelques autres membres, oh ! non, ceux-là, ne seraient pas convenus aussi aisément de la vérité des assertions du ministère. On ne choisissait toujours que des gens simples de cœur qui ne prévoyaient jamais rien de mal dans tout ce que fait l'administration. Heureux, disait-il, le ministère qui passède de tels amis ! On avait été surpris de voir qu'il proposait des amendemens à l'adresse. Il avouait que dans des circonstances, et à une époque ordinaire, il n'aurait peut-être pas été porté à offrir des amendemens ; mais le parlement avait été convoqué dans des circonstances extraordinaires. L'arrivée d'un nouveau gouverneur était une circonstance suffisante pour lui donner lieu d'exprimer ses opinions et celles de ses amis, et il se flattait que Son Excellence et sa gracieuse dame, considéreraient qu'il avait très-bien fait d'en agir ainsi. L'adresse aurait pu être mieux reçue, si elle avait procuré des informations à Son Excellence, informations que Son Excellence eût été certainement contente d'obtenir. Le gouverneur se trouvait dans des circonstances auxquelles on ne pouvait s'empêcher de faire allusion, il voulait parler de sa connexion avec la famille de feu lord Durham, qui devait rappeler dans les esprits la haute réputation de cet homme d'état, et surtout qui devait rappeler que cet homme a fait les plus grands efforts pour procurer au peuple de ce pays les droits qu'a acquis le peuple d'Angleterre dans la révolution de 1688. Ceux qui connaissent combien le peuple anglais avait combattu pour obtenir ces importans privilèges, comprendront très-bien ceci, et tous ceux qui en sentent toute l'importance, seront heureux d'apprendre que Son Excellence est liée avec la famille de feu lord Durham. Il était heureux de dire, que tous ceux qui autrefois étaient opposés aux grands principes pour lesquels les réformistes avaient combattu, y revenaient actuellement, et que le dernier membre qui s'y opposait, avait maintenant cessé d'être membre de cette chambre. Quant à la partie de l'adresse qui avait rapport à la conduite de lord Elgin à la Jamaïque, il n'y refuserait pas son assentiment, quoiqu'il confessait qu'il ignorait complètement comment lord Elgin s'était conduit pendant son administration dans cette île, mais il supposait que les ministres avaient eu tout le tems d'étudier son administration, et qu'ils le jugeaient avec connaissance de cause. Quant au paragraphe où il était question du département de la poste, il serait content, si le pays pouvait réaliser les résultats que l'on anticipait du changement, mais il ne croyait pas que le discours eût promis autant que semblait le croire quelques membres. Il concourait entièrement dans tout ce qui avait été dit au sujet du chemin de fer de Québec et Halifax, et de l'émigration considérable dont on espérait beaucoup de bien pour le pays. Il espérait que les rapports sur la détresse des émigrants étaient exagérés ; il disait avec plaisir que rien n'avait été promis par le gouvernement pour secourir leur indigence.

Quant au paragraphe sur les comptes publics et les revenus, il n'était pas disposé à entrer actuellement en discussion à leur sujet, quoiqu'il eût entendu dire que les affaires n'étaient pas dans un état aussi prospère qu'on semblait le croire ; il y reviendrait dans un autre tems. L'hon. monsieur concourut dans plusieurs autres clauses à l'égard desquelles il ne pouvait y avoir aucune différence d'opinion. Il avait cependant quelques remarques à faire sur le paragraphe où il était question des obligations des membres de la législature d'assurer les intérêts du pays, il ne pensait pas que le gouvernement eût rempli sa part de ces obligations, en retardant de convoquer le parlement aussi longtems qu'ils l'avaient fait ; il ne trouvait pas convenable de demander à d'autres de remplir leurs obligations, lorsqu'on ne remplissait pas les siennes propres. Il était bon de s'en enquerir comment les ministres s'étaient acquittés de leurs devoirs : c'était aux membres à faire cette enquête. Il ne voulait pas entreprendre de blâmer les ministres pour tout ce qu'ils avaient fait depuis l'accession au pouvoir du ministère actuel, car les membres d'aujourd'hui n'étaient point responsables des fautes de leurs prédécesseurs, quoique cependant un d'entre eux soit toujours demeuré sa place depuis la rupture de l'ex-ministère en 1842 ; mais il croyait qu'il était du devoir des membres de prendre en considération la manière dont ils avaient obtenu le pouvoir et rempli leurs devoirs comme conseillers responsables de la couronne, depuis qu'ils sont entrés en office — et il pouvait dire que toute leur histoire depuis 1842 n'a pas eu de parallèle dans l'histoire parlementaire. Ils avaient suivi une marche qu'aucun ministère n'aurait jamais dû suivre. Comment le ministère actuel avait-il obtenu le pouvoir, et comment l'avait-il conservé ? Tous ceux qui en avaient fait partie étaient tombés l'un après l'autre, et avaient été remplacés, de manière que l'administration était maintenant composée d'élémens hétérogènes, formant un corps dépourvu de principes, et ne possédant aucune association de vues pour le gouvernement du pays. Telle n'était pas la manière de faire fonctionner un gouvernement. Le gouvernement devait être conduit d'après les principes anglais, c'est-à-dire, que les ministres qui se mettent à la tête du pays, devraient entrer en office en s'appuyant de principes d'après lesquels ils se proposent de gouverner le pays, et en faisant connaître clairement ces principes. L'hon. membre pour Simcoe et l'hon. procureur-général différaient entr'eux au sujet de la question du bill d'université ; qu'allaient-ils faire lorsque leurs collègues viendraient présenter cette mesure à la chambre ?

M. Baldwin continue en demandant aux membres du ministère comment

l'hon. ex-président du conseil avait été renvoyé de sa place ? Il y avait aussi une nomination sur laquelle il ne pouvait s'empêcher de faire quelques remarques, c'était celle d'un président d'une des plus grandes institutions financières du pays, à la place d'orateur de la chambre haute—chose qui, il était sûr, n'avait jamais été faite en Angleterre. Dans ce pays, du moment qu'une personne acceptait un emploi sous le gouvernement, toutes ses affaires, de quelque nature qu'elles fussent, devaient cesser. Il en fut ainsi à l'égard de lord Sydenham qui était marchand, mais qui abandonna son commerce du moment qu'il devint ministre de la couronne. C'était par des nominations comme celles-là que les ministres espéraient inspirer la confiance dans les institutions du pays. L'honorable monsieur fit allusion à la manière dont on avait agi envers le ci-devant président du bureau des travaux. Pourquoi ne l'avait-on pas destitué si M. Killaly était un monstre tel qu'on l'avait représenté. Au lieu de cela on a suivi le système républicain, on a changé le bureau des travaux en une commission, et on a congédié le président pour faire place au commissaire. Mais le ministre a agi d'une manière encore plus indécente par rapport à la place d'adjudant-général, conduite qui avait dû exciter l'indignation de l'hon. orateur, car il savait que ce monsieur n'approuvait pas un ministère qui ferait des nominations dans la milice, des *jobs* de parti. Il y avait continue d'y avoir deux Adjudants-Généraux, et le ministre aurait pu les choisir tous les deux. Il n'avait pas entendu dire qu'on se fût plaint d'aucun des deux messieurs et cependant on les avait congédiés en donnant à l'un £600 (rires) L'hon. M. fit ensuite allusion au Département des Terres de la Couronne, aux règles ridicules établies par le commissionnaire actuel qui obligent toutes personnes qui ont des affaires à ce bureau, de poser leurs questions par écrit, et de les envoyer à deux ou trois employés différens avant d'obtenir une réponse. M. Baldwin repassa les nominations faites par l'administration actuelle ; après les derniers recensemens, la population du Bas-Canada se composait d'environ deux tiers de Canadiens-français, et un tiers d'origine anglaise. Or, en 1847, sous les auspices des hons. MM. Viger et Papineau, il paraissait que sur cent dix-neuf places sous le gouvernement, il y en avait cent dix occupées par des personnes d'origine anglaise, et neuf par des Canadiens-français. Dans dix districts du Haut-Canada, il y avait quatre cent dix-huit places, et ces pauvres tories n'en avaient que trois cent quatre-vingt-sept à eux seuls. M. Baldwin en vint ensuite à la manière dont le ministère avait l'an dernier acheté M. Roblin, auquel l'on avait donné trois différens emplois, au moment où il était engagé dans des fonctions imposées par la loi. Qu'avait fait le ministère dans la session de 1845 ? On a présenté le bill de Kins Collège, mais on l'a abandonné ensuite ; on a aussi présenté un bill de médecine qu'on a pareillement abandonné. Le bill des élections que l'on avait promis à l'hon. membre de Terrebonne n'a jamais été présenté. Le bill des terres publiques était tombé, le bill d'enregistrement avait subi le même sort, et l'hon. membre pour le comté des Deux Montagnes avait inutilement fait des efforts pour obtenir du ministère l'exécution des promesses faites au sujet des pertes pendant l'insurrection dans le Bas-Canada. M. Baldwin termina en référant de nouveau aux amendemens qu'il proposait à l'adresse. Il était d'opinion que les changemens importants survenus dans la politique commerciale de la Grande-Bretagne rendaient nécessaire une prompte convocation de la législature. Le ministère en ne voulant pas souscrire à son amendement montrait de l'indifférence à l'égard des intérêts agricoles et commerciaux du pays qui lui étaient confiés. Si les honorables messieurs ne croyent pas pouvoir compléter lord Elgin sur sa connexion avec le comté de Durham, et regarder cette connexion comme un honneur, ils devaient voter contre ses amendemens. Mais s'ils croyaient que l'on avait omis d'importantes mesures, que les améliorations intérieures des affaires commerciales et agricoles, la navigation du St. Laurent, la question des droits différentiels, et les changemens dans l'administration, avaient été remis jusqu'au dernier moment, ils devaient soutenir ses amendemens. Quo les bons membres qui siègent de l'autre côté de la chambre se souviennent qu'ils auront un jour à se présenter de nouveau à leurs constituans, et qu'ils se trouveront dans une bien triste position, s'ils sont obligés de répondre : « j'ai sacrifié mon pays, mais j'ai sauvé le ministère. »

M. Bayley commença son discours par reprocher aux membres de l'opposition d'avoir essayé à diviser le parti du ministère, dans l'affaire de l'Orateur, en lui faisant faire des déclarations, tandis qu'ils auraient dû se borner à lui demander simplement s'il avait accepté, ou non, la place d'Adjudant-Général ; il les accusa d'avoir cherché à embarrasser l'hon. membre pour Mégantic, en le questionnant et transquestionnant, comme on eût fait d'un témoin dans une cour de justice. Il croyait que le procédé adopté dans cette circonstance était disgracieux pour la chambre, et qu'il n'avait aucun précédent dans les annales parlementaires. Pour en venir aux amendemens, il ne voyait pas comment les membres de l'opposition pourraient approuver les principes de lord Durham, lorsque ce lord avait été un des fauteurs de l'Union des Canadas ; il dit que l'administration était excusable d'avoir convoqué le Parlement à une époque peu convenable, parce qu'ils devaient donner au gouverneur le temps de connaître le pays.

M. Gowan lut plusieurs passages du rapport de lord Durham, au sujet des canadiens-français, afin de persuader aux membres de cette origine que cet homme les avait calomniés, et qu'ils ne devaient point féliciter, comme ils le feraient en votant pour l'amendement de M. Baldwin. Sur les observations qui lui furent faites qu'il ne s'agissait que du Gouvernement Res-

ponsable, M. Gowan dit que ce n'était pas à cet homme que le pays était redevable de ce système de gouvernement, mais que le peuple le possédait comme un droit inhérent à tout sujet britannique d'être gouverné d'après principes. M. Gowan repassa ensuite les élections qui avaient eu lieu depuis trois ans. Il y en avait eu treize. Les villes de London, Cornwall et Trois-Rivières avaient envoyé au parlement des partisans du ministère. Kingston et Toronto avaient élu l'une le Procureur-Général actuel, l'autre le Receveur-Général. Le comté de Huron avait élu l'hon. Inspecteur-Général, non parce qu'il soutenait la politique de lord Metcalf, et qu'il devait être un des principaux conseillers de Son Excellence. Dans le comté de Kent, le président de l'association des réformistes, M. W. H. Boulton, l'homme le plus riche peut-être du Haut-Canada avait été rejeté ; à Simcoe, M. Blake, s'était opposé à l'hon. M. Robinson ; mais le résultat avait été de deux voix contre une. A Carleton, l'hon. membre qui y avait été élu siégeait à ses côtés. Il ne pouvait rien dire de Dorchester, ni de l'Islet ; à Prince Edward, le candidat libéral n'avait obtenu qu'une majorité de quatre voix. M. Gowan accusa M. Baldwin d'avoir fait passer une loi pour empêcher les ministres de l'évangile de voter aux élections. Il préconisa le ministère actuel pour avoir payé les pertes causées par l'insurrection, pour avoir conquis les biens des Jésuites, et fait au Bas-Canada sa part des dépenses de l'administration de la justice dans le Haut-Canada. Il n'y avait pas une administration à laquelle le Haut-Canada fut aussi redevable qu'à l'administration actuelle, et il la soutiendrait, tant que la voix du peuple de cette province ne se serait pas élevée contre elle.

M. Chauveau dit qu'il était surpris d'entendre le membre pour Leeds se vanter que pas moins de treize élections avaient eu lieu depuis la dernière élection générale ; ce qui ne prouvait tout au plus que la difficulté de la position du ministère actuel. Ces élections n'ont été faites qu'afin de renforcer les rangs de l'administration, et cependant, cette administration se trouve aujourd'hui dans une position plus faible et plus abjecte, qu'elle n'a jamais été (écoutez.) Il n'était peut-être pas aussi familier avec l'histoire d'Angleterre que plusieurs autres membres de la chambre, mais il savait, que toutes les fois qu'il s'agissait de quelques grandes mesures pour le bien du commerce, ou la sécurité des citoyens, on ne rencontrait aucun obstacle pour remplir les places du gouvernement. On n'était pas réduit à faire élection sur élection. Là, les hommes d'état ne se cramponnaient pas au pouvoir, lorsqu'une majorité puissante et forte ne secondait pas leurs vues et leur politique. On ne s'adressait pas à l'opposition d'une manière inconstitutionnelle pour obtenir son appui ; on ne s'y plaignait pas imbecilement de la constance de l'opposition, on ne demandait pas aux chefs de cette opposition d'abandonner leurs principes pour se joindre à une portion des ministres, (applaudissemens.) Là, il importait peu quel parti fût au pouvoir, pourvu qu'il fût assez puissant pour faire adopter les mesures nécessaires au bien-être du pays. C'était sous ce point de vue libéral qu'il envisageait la question ; et il ne craignait pas d'avancer que le ministère actuel était incapable de gouverner le pays ; pourquoi ? parce qu'il n'a pu s'acquiescer de ses engagements ; parce qu'il n'a pu faire passer aucune mesure importante, parce que, pour se renforcer, il a laissé dans le cabinet et dans la chambre, des vacances continuelles, parce qu'au lieu de demander l'appui de ses amis, il a médié continuellement le soutien de ses ennemis, parce qu'il n'a pu se procurer l'estime de ses partisans, ni le respect de ses adversaires. M. Chauveau mentionna ensuite la marche que l'on avait suivie par rapport au bill d'université. Il demanda comment le ministère avait rempli sa promesse à ce sujet. Qu'avait fait le ministère par rapport au prêt qu'il devait faire aux incendiés de Québec ? N'était-ce pas un sujet mentionné dans le discours de lord Cathcart, l'année dernière ? Il est vrai que l'on avait passé un bill, mais quand serait-il mis en opération ? Quand le peuple, qui a été mystifié par ce bill, aura été ruiné et privé de ses propriétés par un acte du parlement passé dans le seul but de faire du capital politique, mais que l'on a jamais eu intention de faire exécuter. Et le ministère pouvait-il dire qu'il avait intention de se donner quelque trouble pour le faire mettre à exécution ? Si les rhoses en demeuraient là, une ruine immédiate s'en suivrait pour un millier d'honnêtes propriétaires, et ces pauvres malheureux pourront dire avec raison qu'ils ont été ruinés par un acte du parlement. Si les choses en demeuraient là, il ne craindrait pas d'accuser en face du pays le gouvernement actuel d'une cruauté préméditée contre ses infortunés constituans, (écoutez, écoutez.) Mais il cherchait sur les banquettes ministérielles le membre qui avait présenté cette importante mesure. Où était-il ? On l'avait fait juge.—Il était juge autrefois, il est redevenu juge. Un autre monsieur, aussi juge de circuit, avait été amené dans la vie politique, et on avait donné ainsi des encouragemens à des personnes qui ont tant d'occasions de se faire des amis. Tout récemment un juge avait été appelé dans l'administration, et un membre de l'administration avait été fait juge ; de toutes les formidables conséquences de la faiblesse et de la corruption du ministère actuel, celle-ci était assurément la plus redoutable. Le peuple de ce pays avait pourtant droit de s'attendre que dans le naufrage de toutes ses institutions, l'administration de la justice au moins serait sauvée, (écoutez.) Mais non-seulement le membre pour Dorchester avait laissé l'administration ; d'autres changemens continuels avaient eu lieu, et ce qui était le plus extraordinaire, c'est que d'honorables messieurs avaient le front de s'en vanter. Il était vrai, comme l'avait dit le membre pour Leeds que treize élections avaient eu lieu depuis les dernières élections, mais comment ces sièges étaient-ils devenus vacans ? Deux l'étaient devenus, comme dirait un jury, par la visite de Dieu, un autre par la

visite d'un comité d'élection pour une division d'York, et les neuf autres l'avaient été par la visite du gouvernement responsable ; l'un était le siège du membre qui siège pour la petite ville de London, un autre, était le siège du membre pour Huron, et ainsi du reste. Mais il avait entendu qu'un autre membre de cette chambre qu'il ne voyait pas à sa place, avait été visité dernièrement par le gouvernement responsable. Si l'on en croyait le bruit courant, le gouvernement responsable sous une forme humaine s'était embarqué tout récemment à bord d'un steamboat à Montréal et s'était rendu jusqu'au comté de Champlain. Il ignorait si l'honorable membre pour le comté de Champlain avait trouvé que ce gouvernement responsable avait de beaux traits ou non, mais ce qu'il savait, c'est qu'il en avait été grandement étonné (rires de tous les côtés de la chambre.) Mais on nous disait qu'il fallait attendre de meilleures choses, que l'administration allait maintenant faire passer un grand nombre de mesures, telles qu'elles sont annoncées dans le discours de Son Excellence. M. Chauveau lut ensuite un extrait du *Transcript* pour montrer la confiance qui reposait dans l'administration, les propres partisans de cette administration. C'était un partisan peu généreux, en vérité, mais l'administration n'en avait point d'autre ; ce support était le seul qu'elle avait reçu de la presse d'un bout à l'autre du pays. Si les bons, messieurs du côté ministériel disaient ce qu'ils pensent de leurs chefs actuels, on verrait qu'ils diffèrent peu d'opinion avec les membres de l'opposition. Mais l'administration n'avait-elle pas admis officiellement, dans trois occasions principales, sa faiblesse et son entière incapacité ? L'administration n'avait-elle pas été aux pieds de ses partisans pendant la dernière session, et aux pieds de ses adversaires pendant la vacance. Que signifient toutes les négociations qui ont eu lieu ? Ne signifient-elles pas que certains des ministres voulaient abandonner leurs amis pour les remplacer par d'autres, ou que l'on cherchait à tromper des membres de ce côté-ci de la chambre ? Ils voulaient des Canadiens-français ; mais était-ce à des Canadiens-français capables de remplir des places que l'on s'était adressé ? Non, c'était à des personnes que le *Herald* appelait la teigne et la rogne des Canadiens-français (dregs and driblets.) Les partisans du ministère pouvaient bien, s'ils le voulaient, être fiers de leur chef ; il leur abandonnait l'honneur de supporter un tel cabinet — un cabinet où l'on trouve la politique consistante, et la capacité de l'hon. membre pour l'Ottawa, l'éloquence de l'hon. membre pour le comté de Megantic, les longs et importants services du savant membre pour Huron, la longue expérience et le poids des bons membres de Cornwall et Kingston, et la haute renommée politique de celui qui est maintenant aux hustings de Missisquoi — ou si celui-ci ne réussit pas — la haute moralité put-être de son adversaire. Oh ! mais il oubliait l'amour pour les institutions anglaises, les sentimens britanniques d'un certain monsieur qui, selon la presse ministérielle, n'a pas un pouce de propriété foncière dans le pays, aucun caractère politique, aucune capacité professionnelle, qui selon la presse, n'aurait jamais dû être mentionné par personne, et qui pourtant a été nommé à la place de solliciteur-général pour le Bas-Canada, et est déjà candidat au comté de Champlain. Jamais le besoin d'une administration puissante ne s'est fait sentir comme à présent, il y a des mesures commerciales de la plus grande importance ; une nouvelle ère s'ouvrait sur tout ce continent, le tems était venu où le Canada devait chercher dans lui-même ses moyens d'existence, ce que ne pouvait faire l'administration qui est maintenant à la tête du pays. Pour beaucoup de membres, la question n'était pas de savoir si l'amendement était correct ou non, mais quel serait le résultat de leur vote par rapport au sort de l'administration. Les bons, messieurs étaient précisément comme des enfans dans une certaine partie des Etats-Unis, où l'on se rappelle encore les dernières invasions des Français. Là les mères pour effrayer leurs enfans, n'ont qu'à leur dire : *Rouville et les Français*. De même les *leaders* de l'administration actuelle se font suivre de leurs partisans en leur criant sans cesse : *Baldwin et les Français* (rires et applaudissemens.) Ces appréhensions étaient ridicules à l'extrême et ne s'accordaient nullement avec la théorie et la pratique de la constitution anglaise. On se plaignait que les Canadiens-français ne voulaient pas joindre l'administration sur des motifs d'origine. L'administration voulait les proscrire, parce qu'ils ne voulaient pas proscrire les autres. Leur religion, leur langue, leurs lois, leur étaient chères, autant que la vie, plus même que la vie, mais elles ne pouvaient être conservées que par des efforts réunis ; ces objets d'affection ne devaient pas être traînés dans les luttes politiques, que lorsque l'on était forcé de le faire ; il était fâché de lire que la proscription existait encore contre eux jusqu'à un certain point dans l'exclusion de la langue française des records de la chambre ; cette opposition était injuste ; mais parce qu'ils étaient exclus, ils ne cherchaient pas à exclure les autres, ils demandaient à obtenir justice, et rien de plus.

M. Boulton dit qu'il concourait dans plusieurs points avec l'honorable membre pour le comté de Québec ; il désirait lui aussi un gouvernement fort ; mais pour le rendre fort il fallait lui prêter un support convenable. Il ne pouvait voir pour quel motif les bons, membres de l'autre côté faisaient opposition au gouvernement, il n'y avait devant le pays aucune grande question politique sur lesquels ils pussent être en désaccord. Il y avait eu des changemens dans l'administration qui selon les uns devaient renforcer le gouvernement, et l'affaiblir selon les autres. Quelques-uns de son côté différaient d'opinion entr'eux, mais cela ne les empêcherait pas de supporter le ministère. Lui-même il n'approuvait pas plusieurs de ses mesures ; il ne l'approuvait pas, lorsqu'il le voyait s'aboucher avec des *loosefish*. Il fit ensuite quelques remarques sur la question des adjudans de milice ; il pensait que

l'hon. orateur avait agi honorablement. Il admettait aussi que le bureau des terres de la couronne n'était pas dans un bon état, mais il espérait que l'on pouvait y apporter remède. Les dernières nominations au Conseil législatif n'avaient pas eu non plus l'approbation du pays, (l'orateur appela M. B. à l'ordre) M. Boulton lut ensuite un extrait du rapport de Lord Durham où il était dit que la présente génération des canadiens-français ne prêterait jamais une soumission loyale au gouvernement, il savait que cette assertion était une calomnie et il espérait que les membres de cette origine, après cela n'iraient point voter pour l'amendement de M. Baldwin.

M. Watts dit que le membre pour Leeds avait lu des extraits du rapport de Lord Durham afin de faire naître la division dans les rangs de leurs adversaires, mais qu'il était sûr qu'il avait manqué son but ; il n'y a pas de doute que si l'hon. membre se fut adressé à une populace, il aurait réussi. On a reproché aux canadiens-français d'être unis, mais les membres du Haut-Canada ne s'étaient-ils pas unis aussi pour enlever à l'église de Rome, ce qu'elle considérait comme sa propriété, les biens des jésuites ? Un grand nombre des autres dénominations du Haut-Canada n'avaient-ils pas joint les méthodistes pour priver l'église d'Angleterre de ses droits dans une université ? Les canadiens avaient été aussi accusés d'agir avec partialité, comme jurés, et d'avoir violé leurs sermens comme tels ; quelques cas, arrivés après la rébellion, avaient été cités à l'appui de cette assertion. Il voulait bien admettre que les canadiens, à cette époque, peuvent n'avoir pas été trop pressés à condamner leurs compatriotes à l'échafaud, et ceci ne peut leur être reproché comme un grand crime, mais sous ce rapport avaient-ils été pires — que l'autres ? avaient-ils été pires que des membres même de cette chambre ? Il n'y avait qu'à retarder la manière dont se donnent les sermens les membres des comités des élections contestées pour savoir qu'ils n'étaient pas les seuls. La chambre ne se rappelait-elle pas la manière dont avait été donnée la décision d'un comité, au moment même de la clôture (rires.) Il demanda ensuite quelle portion du ministère représentait le Bas-Canada et ce que le Bas-Canada avait à attendre de ce ministère ? Il ne pourrait absolument rien attendre, car, bien que les deux provinces fussent unies en une seule, cependant elles devaient avoir chacune une législature séparée ; et tandis que les membres du Haut-Canada avaient tout ce qu'ils demandaient, on ne faisait rien pour le Bas. Il demandait à n'importe quel membre du Bas-Canada s'il avait quelque confiance dans ce ministère ? Les amis même de ce ministère n'avaient aucune confiance en lui (écoutez, écoutez.) Il demandait ce qui avait été fait pour les townships de l'Est depuis 1843 ? L'administration avait obtenu le support des membres de ces parties du pays en leur promettant les bills des municipalités et des écoles ; ces mesures leur avaient été promises pendant deux sessions et l'on n'avait tenu aucune promesse, et maintenant à l'ouverture de la troisième session, lorsqu'on leur demande s'ils présenteront quelque-une de ces mesures, ils répondent qu'ils le feront, mais qu'ils ne peuvent faire aucune promesse ! Toutes les fois que des membres des townships de l'Est avaient demandé au ministère d'introduire quelques mesures au profit du Bas-Canada, le ministère a toujours refusé de le faire, en disant, pensez-vous que nous allons pour l'amour de huit ou neuf d'entr'e vous irriter tous les membres du Bas-Canada ? En effet, le ministère ne pouvant pas, quand même il l'aurait voulu, faire passer des lois pour le Bas-Canada, et pour pouvoir cela il rapporta que lorsque le bill des écoles fut mis devant la chambre dans la dernière session, il avait demandé à faire quelque amendement ; et voyant que le membre pour Sherbrooke avait d'autres amendemens à faire, il lui demanda à faire sa motion. L'hon. membre lui répondit qu'il ne pouvait pas faire passer les siennes. Il alla alors trouver le procureur-général Smith qui le référa à l'hon. membre pour Ottawa, qui brula la tête et refusa de rien faire ; il alla alors à M. Chabot et le pria de proposer son amendement pour lui M. Chabot l'entreprit avec plaisir, et réussit à le faire adopter, et M. Smith le remercia des améliorations qu'il avait suggérées au bill (rires prolongés.) Il existait un grand mécontentement dans les townships de l'Est contre le gouvernement, et les journaux avaient commencé à se plaindre de l'indolence de leurs membres ; les choses leur paraissaient aller de mal en pis, bien loin de s'améliorer. Le ministère devenait chaque jour de plus faible en plus faible ; il avait perdu l'Islet, il perdrait aussi Dorchester, et il pouvait dire qu'il avait aussi perdu Drummond. Il s'inquiétait peu qui était au pouvoir, il supportait les mesures, et non les hommes. L'hon. membre termina en disant qu'il espérait que les membres des townships supporteraient l'hon. membre pour Terrebonne qui avait déjà prouvé qu'il était ami de son pays, qui avait protégé les intérêts agricoles, lorsqu'ils en avaient besoin, et sous le pouvoir duquel le pays ne pourrait manquer d'être prospère.

M. McDonald, de Glengary, parla quelque tems, après avoir félicité l'honorable membre pour Drummond sur la démarche qu'il venait de faire. Il termina son discours en demandant une dissolution du parlement, et il assura que tout ce que demandaient les libéraux, c'était une nouvelle élection ; il ne put exprimer l'opinion de la majorité en disant que le ministère actuel n'avait pas la confiance du Haut-Canada ; il était fier de sa position, il savait bien que le ministère ne résignerait pas, mais il était certain qu'il serait défait.

M. Hale parla quelque tems ensuite disant qu'il était satisfait de la manière dont le Bas-Canada était représenté dans le ministère, il pensait même qu'il y avait plus que sa juste part.

M. Robinson se leva pour répondre aux remarques que l'on avait faites au sujet de la préférence accordée au Haut-Canada sur le Bas ; il pensait

que tel n'était pas le Bas; on dépensait actuellement £19000 dans des chemins entre Chambly et St. César et St. Jean et Standbridge; le gouvernement ne pouvait faire faire autant qu'il voudrait par de fonds.

M. McDowell de Dundas se leva alors pour demander l'ajournement. Les membres de l'opposition s'y refusèrent.

Division. 39 pour la motion, 28 contre. En conséquence le débat est ajourné.

Mercredi, 9 juin.

M. Merritt dit qu'il avait espéré qu'à l'ouverture de la session, le ministre aurait fait une revue de la politique qu'il a suivie depuis deux ou trois ans, et informé la chambre de celle qu'il se proposait de suivre à l'avenir. Il avait été entièrement désappointé par le discours de l'hon. inspecteur-général qui ne contenait pas la moindre allusion à aucune des mesures importantes, et dans lesquelles tout le peuple de la province se trouve intéressé. Il avait espéré, qu'avant cette époque, le peuple de ce pays aurait joui des avantages qu'il a droit d'attendre en regard à sa position et aux avantages naturels qu'il possède. Le gouvernement anglais lui avait accordé tout ce qu'il avait demandé, et s'il n'avait pas tout ce dont il avait besoin la faute en devait être attribuée au ministère. Comme colons, nous n'avons pas à payer les dépenses que tout gouvernement indépendant est obligé de payer pour sa défense et son maintien. La Grande-Bretagne défrayait elle-même tous les frais de l'armée et de la marine, et cependant, avec tous ces avantages, qu'elle était notre position? Ne devait-on pas avouer que nous sommes en arrière de notre âge; et pour cela l'on n'avait qu'à comparer notre position à celle des autres pays. Il réfuta alors au rapport de lord Durham pour montrer la différence qui existe entre l'Etat de New-York et le Canada personne ne niait, personne ne pouvait nier, la vérité du tableau qu'il en faisait, et qui fait que, tandis que nos voisins vont en augmentant, nous, nous allons chaque jour en décroissant. Ils n'ont pas eu de doute dans ce pays; ils regardent sur le Canada pour trouver un revenu pour leurs canaux et pour leurs chemins de fer. L'hon. monsieur fit ensuite un état de l'immense commerce de transport de ce pays, l'augmentation de capital qui a eu lieu dans les Etats-Unis et particulièrement dans l'Etat de New-York, pendant les vingt dernières années. Quelle était la cause de ce succès? C'est qu'il faisait toutes choses avec économie, tandis que nous sommes coupables ici de folie et d'extravagance. Ils ont, dans peu d'années, construit un canal de l'Erié à l'Océan, et ils l'avaient complété sans délai; tandis qu'ici notre gouvernement retardé les travaux publics—il n'en a pas complété un seul et il pouvait dire que s'il paraissait à retarder les canaux comme il l'a déjà fait, il ruinerait le pays. Nous aurions dû avoir fini nos canaux depuis longtemps. L'hon. membre fit ensuite quelques remarques sur le système suivi ici par rapport aux travaux publics, qu'ils regardaient comme une toile, comparé au système des Etats-Unis, et il était d'opinion que c'était en partie à cela que d'avait été les deux pays. Il avait toujours été opposé au présent système qu'il regardait comme fondé sur de mauvais principes, et tandis qu'il ne verrait pas la constitution du bureau des travaux changé il n'espérait voir finir aucun des travaux publics en cette province.

On avait beaucoup parlé d'éducation, mais on s'était borné à un ou deux collèges; on n'avait rien dit de l'éducation du peuple en général. Le Haut-Canada ne serait jamais satisfait, tant qu'il n'aurait pas de bonnes écoles communes, et de bonnes bibliothèques. L'hon. membre compara alors l'éducation de ce pays et celle des Etats de l'Union, après quoi il blâma le gouvernement pour sa conduite à l'égard des terres publiques. Il n'accusait pas le ministère actuel de tout ce qui avait été fait de mal dans ce département, mais il les accusait de n'avoir pas appliqué le remède aussitôt qu'ils avaient eu le pouvoir en main. Les terres étaient le seul capital que le pays possédait, et il était du devoir du ministère de les conserver. En 1841, ils avaient passé une loi par laquelle aucunes réclamations ne devaient être admises avant janvier 1843, à l'exception des réclamations des mineurs, et cependant depuis cette époque 350,000 acres de terres avaient été données pour payer les réclamations des miliciens du Bas-Canada. Bientôt, on n'aurait plus aucune terre à approprier pour l'éducation. On avait créé un bureau des terres de la couronne pour la vente des terres publiques, qui était devenu une véritable nuisance. Ce bureau avait dépensé depuis juillet 1841 jusqu'au 31 décembre 1844 £58,000, tandis que l'an dernier, il n'avait reçu que £1,400 pour la vente des terres. Il voulait maintenant appeler leur attention sur le commerce du pays. On savait que le système commercial de la Grande-Bretagne avait été changé, que la protection nous était retirée, à l'exception de celle pour le bois, nous étions maintenant sur le même pied que les autres pays qui commercient avec la Grande-Bretagne et nous avions à lutter avec un peuple riche, actif et intelligent, et comment allions-nous le faire? Comment agirions-nous sous le présent système? Il n'hésitait pas à dire qu'il croyait que la destinée du pays allait être décidée sous l'administration de lord Elgin. C'est sous son administration qu'il va être décidé si le Canada doit devenir un état indépendant ou s'il doit rester une colonie de la Grande-Bretagne. Personne ne serait plus chagrin que lui que ce pays cessât d'être colonie. Mais la mauvaise régie des affaires du pays, contribuerait peut-être à le détacher de la mère-patrie; et il en appelait à la chambre pour changer le présent système commercial; et ce doit être sans délai si on veut que le peuple de ce pays puisse lutter avec les pays qui nous avoi-

sent. Il faut rejeter tous droits d'importation, permettre aux Américains de passer dans nos canaux en payant un droit de passage, et si nous pouvons transporter à aussi bon marché que les Américains, alors nous serons en état de lutter avec eux. Il ne nous fallait que 60 milles de canaux, tandis qu'il en fallait 360 milles à nos voisins; leurs canaux étaient fermés aussi longtemps que les autres et le canal Erié ne pouvait être navigué par des vaisseaux portant plus de 600 barils de farine, tandis que dans nos canaux les vaisseaux de 4,000 barils pouvaient passer. Si tous les droits d'importation étaient abolis, les fabricans d'Angleterre enverraient ici leurs marchandises et pourraient les envoyer à dix par cent de profit, et si c'était le cas, les habitans de l'Ouest ne viendraient-ils pas les acheter d'eux? Que la chambre suppose qu'un million seulement de tonneaux par année passe par nos canaux; à deux piastres le tonneau, vous aurez £500,000, le même montant que vous avez à présent.

L'hon. monsieur ne pouvait être satisfait de la constitution du gouvernement actuel; il ne représentait qu'un parti et une seule classe. Il demandait si les commercans et les agriculteurs pourraient avoir quelque confiance dans ce ministère. Le ministère avait l'appui de plusieurs petits bourgs comme London, Cornwall, Trois-Rivières, mais il n'avait pas la confiance du peuple. Il avait toujours soutenu les mesures non les hommes et c'était d'après ces mesures qu'il jugeait de l'état du présent cabinet. Il était prêt à prêter son appui à tout cabinet qui voudrait donner son attention aux affaires du pays, et c'est ce que n'a pas fait le cabinet actuel. Il soutiendrait un gouvernement qui ferait une loi fixant un certain jour auquel le parlement s'assemblerait tous les ans, il soutiendrait un gouvernement qui obligerait l'inspecteur-général de soumettre chaque année les comptes publics dès le commencement de la session, et les publier de manière à ce que chacun pût les lire, s'il le désirait; il soutiendrait aussi une mesure qui ne permettrait pas au gouvernement de dépenser un seul échin, car il considérait le présent système comme très-mauvais, et il espérait qu'on l'amendrait bientôt. L'hon. monsieur finit par répéter qu'il ne pensait pas que le ministère possédât la confiance du pays, et par conséquent qu'il voterait en faveur de l'amendement à l'adresse.

M. Cameron.—A une heure aussi avancée, je devrais garder le silence, si mon devoir envers mon pays, à une époque aussi critique de son histoire, ne m'obligeait d'appuyer les amendemens de tout mon pouvoir; mon seul regret en le faisant, est que ces amendemens ne conduisent pas d'une manière assez directe la corruption flagrante de l'administration actuelle; d'une administration dont la conduite pendant ce débat s'est montrée sous le point de vue le plus humiliant. Plusieurs membres de l'opposition ont accusé le ministère de divers actes de corruption et d'immoralité, et qu'a-t-on eu en réponse? Au lieu de chercher à se disculper, on a tenté de semer la division dans notre parti. Le membre pour Leeds a lu divers extraits du rapport de lord Durham où les Canadiens-français sont calomniés; mais on aurait dû lire un rapport de l'hon. M. Sherwood sur l'état de la province en 1839, ou ce monsieur, de concert avec le membre pour Leeds conseillait au gouvernement impérial de proscrire la langue française dans ce pays, et traitait les Canadiens-français qui composait la grande majorité de la législature, de *fraction*! Et en outre, si lord Durham s'était formé une idée erronée de la haine des Canadiens-français pour leurs concitoyens d'origine anglaise, c'est qu'il était redevable de ce rapport à celui qu'avait rédigé M. Sherwood, le procureur-général actuel, et l'hon. membre pour Leeds. Il faut convenir que l'hon. inspecteur-général a condescendu ce soir à nous expliquer une question, savoir sa visite en Angleterre. Il s'est efforcé de nous persuader que la faiblesse et la tergiversation du gouvernement, leur position devant le pays, et leur conduite en cette chambre, n'avait pas ruiné notre crédit mais par des causes accidentelles l'argent ne pouvait être obtenu à cette époque qu'à raison de 6 par cent. Or, j'en appelle à l'hon. monsieur pour les dates; je crois qu'il était en Angleterre en juillet ou en août, 1846, où l'argent était excessivement abondant qu'on le prêtait à 2½ par cent. C'est le caractère de notre administration qui a ruiné notre crédit, notre revenu, et qui nous a réduits presque à la banqueroute. Mais, M. l'orateur, pour en venir au point le plus important de notre politique générale, nous sommes dans notre opinion dans la position la plus anormale et la plus extraordinaire depuis 1813, que l'on puisse imaginer. Depuis lors, nous n'avons eu aucune question d'intérêt public pour nous diviser, mais nous avons tous déclaré notre satisfaction de la constitution expliquée par les résolutions de 1841. Mais si nous n'avions eu aucune différence d'opinion sur des questions constitutionnelles, le pays ne serait pas dans l'état où il est à présent. Je sais bien qu'il n'y a pas eu de division parmi le peuple. Mais la position du cabinet présente en ce moment un aspect plus frappant et plus dangereux que l'indique ordinairement une simple division de parti.

L'hon. membre fait ensuite allusion aux promesses faites par l'administration actuelle et qu'elle n'a jamais remplies; à la manière dont les membres du ministère se sont distribués les places. Il s'éleva en particulier contre la manière dont était tenu le bureau des Terres. Les portes sont fermées à ceux qui ont affaire à ce Département, toutes communications sont refusées, on ne peut avoir aucune information qu'en les demandant par écrit. Cette conduite ne serait point tolérée dans le Haut-Canada, quand même il

serait protégé par toute l'Artillerie dont se servit lord Metcalfe pour les élections. L'état du département des Terres cause la ruine presque complète du commerce du bois. Des marchands ont avoué publiquement que l'administration de ce bureau leur avait coûté plus de £100,000. On a prolongé des disputes au sujet des limites et de certaines réclamations; des procès, et même des massacres en ont été la conséquence. J'en appelle aux membres de l'autre côté pour corroborer ce fait, demandez aux membres de Prescott, de Bytown, de Russell, de Carleton, qui ce soir vont voter encore pour laisser en office le chef de ce Département et ses collègues. Honte aux hommes qui n'ont pas d'indépendance d'exprimer par leur vote les opinions qu'ils expriment tous les jours en dehors de la Chambre. De toutes les nominations faites dans le Bas-Canada, pas une ne l'a été dans le but de plaire à cette partie de la Province. On a cherché à faire entrer quelques Canadiens-Français dans l'administration, seulement, pour qu'on voie en Angleterre que les Canadiens prennent part au Gouvernement; mais cette conduite a dégoûté un millier d'habitans. Le Haut-Canada n'est pas plus satisfait que le Bas. Les derniers arrangements dans le bureau du secrétaire sont injustes. On a congédié un employé contre lequel on ne pouvait rien avancer si ce n'est qu'il était opposé à la politique actuelle, on lui fit croire que les salaires des assistants-secrétaires allaient diminuer; tandis qu'au contraire, ils ont été élevés. La nomination de l'adjutant-général, a excité un mécontentement général et je m'attendais qu'à l'ouverture de la session, il y aurait un vote de non-confiance à son sujet. L'honorable monsieur résume diverses autres accusations contre l'administration, puis il termine en disant qu'il se flatte de voir l'amendement appuyé par la majorité de la chambre.

M. McDonald, le Receveur-Général, dit que toutes les accusations proférées contre le Ministère se résument en une seule, celle qui avait rapport à la nomination d'un Sous-Secrétaire, c'était là le puissant levier, dont on voulait. Il blâma le membre pour Lincoln, (M. Merritt) qui tirait toutes ses inspirations de l'Etat de New-York. Il regretta que les marchands ne fussent pas mieux représentés qu'ils ne l'étaient dans l'administration, mais on ne pouvait se plaindre, puisque l'ex-ministère était entièrement composé d'avocats. Il pensait que le membre pour Lanark, (M. Cameron) ne pouvait plus se faire réélire. M. McDonald parla longuement sur les élections passées et futures du Haut-Canada. Il prédit à M. Baldwin qu'il pourrait être obligé de nouveau de se faire élire à Rimouski.—*A continuer. Revue.*

#### RUMEURS POLITIQUES.—UN NOUVEAU CABINET.

Avec deux, trois et même quatre voix de majorité le ministère actuel ne peut subsister. Il va mourir, il se meurt s'il n'est déjà mort à l'heure où nous écrivons ces lignes. M. Draper est parti pour l'Angleterre, mais avant de partir, il n'a pu s'empêcher de dire à ses anciens collègues, que préparés comme ils étaient, avec des besoins aussi importants et aussi pressans que ceux du pays en ce moment, sans mesures aucunes à soumettre au parlement et en présence d'une telle opposition, ils ne pouvaient demeurer au pouvoir. C'est là, quoiqu'on en dise, l'opinion de M. Draper, sur la valeur et l'avenir du cabinet.

Mais c'est rien à côté de l'anarchie répandue dans le camp ministériel depuis samedi. On parle beaucoup de la démarche prise par les membres des Townships demeurés fidèles jusqu'à ce jour à ce même cabinet croulant et tombant en ruines. Ces honorables membres sont allés trouver les ministres et leur dire que s'ils n'introduisaient pas immédiatement certaines mesures pour leurs localités, ils passaient en bloc à l'opposition. D'autres membres du côté droit demandent avec autant d'instance et de menaces le remplacement de M. Papiueau par M. Gowan, etc., etc.

Il serait difficile de dire toutes les rumeurs et les bruits qui courent la ville ce matin. Nous ne donnons que celles que nous croyons fondées et les plus probables. Des négociations nouvelles sont ouvertes, dit-on, entre les membres du cabinet et les chefs de l'opposition. Nos braves ministres se voyant battus sans espérance de pouvoir garder la place, ont proposé de nommer 24 membres de la chambre pour organiser une administration forte et capable; l'opposition a refusé. Depuis, des négociations sont ouvertes et on parle d'un ministère de coalition. Dans tous les cas, nous croyons que d'ici à 48 heures, nous aurons un échange de cabinet. Nos lecteurs n'en seront pas surpris, sans doute. Il était impossible à l'autre cabinet de vivre avec une majorité de deux voix. D'ailleurs les débats sur l'adresse l'ont tué. Espérons enfin que la nouvelle administration sera formée sur une base large et solide et que le Bas-Canada y sera dignement représenté.

*Revue Canadienne.*

#### LE VOTE SUR L'ADRESSE.

Les débats sur l'adresse ont été terminés vendredi soir par le discours d'adieu de M. Draper, dans lequel discours l'ex-procureur-général a vainement essayé de justifier les actes de l'administration en prétendant que ce qu'il pouvait y avoir d'extraordinaire et même d'inconstitutionnel dans la conduite du ministère, devait être excusé, vu la position exceptionnelle et critique des affaires du pays! M. Draper dont on connaît toute l'habileté, était vraiment embarrassé en cette occasion. Ces explications lui étaient évidemment arrachées par le mi-

nistère qui va le nommer juge. Il termina en faisant une allusion bien gauche et bien déplacée, à l'esprit et aux tendances républicaines qui animaient, a-t-il dit, quelques membres de l'opposition, et en souhaitant dans l'intérêt du pays que M. Baldwin ne revienne pas au pouvoir. Cette dernière partie de son discours ne ressemblait pas mal à du dépit que le savant monsieur aurait éprouvé en pensant aux humiliations que l'opposition et particulièrement M. Baldwin a fait subir au ministère depuis le commencement de la session.

Quand M. Draper eut fini de parler, vint la division. M. Badgley avait pris son siège. MM. DeBligny et Franchère étaient absens. L'adresse du ministère fut emportée et les amendemens de M. Baldwin perdus par la division suivante:

Pour.—MM. Badgley, Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, Dickson, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lyons, McDonald (Kingston), Macdonell (Dundas), McConnell, Moffatt, Munro, Murney, Papiueau, Petrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), Smith (Frontenac), (Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods.—39.

Contre.—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cameron (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Conger, Désautier, DeWit, Drummond, Fournier, John, Lacoste, La Fontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Le Moine, Leslie, Macdonald (Glengary), Macdonell (Stormont), Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Powell, Price, Prince, Rousseau, Scott, Smith (Wentworth), Thomson, Watts.—37.

Lorsque le greffier de la chambre lut les voix et arriva au nom de M. Draper, M. Aylwin interpella l'honorable ex-procureur-général pour savoir s'il n'avait pas accepté la place de juge? M. Draper répondit que non, mais après le vote, sur une seconde interpellation de M. Aylwin, M. Draper l'informa que douze heures après il l'aurait accepté!

Aussi avec la voix de M. Draper et celle de M. Robinson que M. Gowan et d'autres membres du côté ministériel ont déclaré n'avoir pas droit de voter et n'être pas membre de la chambre, le ministère a obtenu une majorité de deux voix! C'est une défaite dont il ne pourra jamais se relever. Le pays ne saurait être plus longtems gouverné par une administration aussi incapable et possédant si peu la confiance de ses habitans.

*Revue Canadienne.*

L'honorable J. Neilson, a présenté hier soir au conseil législatif, une série de résolutions tendant à condamner l'ordre de choses actuel et surtout l'exclusion du conseil exécutif des hommes descendans des anciens colons et appartenant à la grande majorité du Bas-Canada, formant probablement une majorité de la province entière.

Le manque d'espace nous empêche de publier aujourd'hui ces résolutions; voici la 9e.:

9e. Qu'un pareil état de choses met en danger les droits, les libertés et les privilèges garantis aux descendans des premiers Colons du Canada par les capitulations, traités et actes du parlement sus-mentionnés, et tend à affaiblir leur confiance dans la stabilité de ces institutions; leur affection pour lesquelles a fortement contribué à la consécration du Canada, comme partie de l'Empire Britannique. *Idem.*

#### NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

Comme l'ont toujours fait ses augustes prédécesseurs, tous les vendredis du mois de mars Sa Sainteté va faire ses stations dans la basilique vaticane, et gagner l'indulgence attachée à ces stations. Pie IX suit le cérémonial observé par ses prédécesseurs: il prie d'abord devant la chapelle du Saint-Sacrement, ensuite devant celle de la Sainte-Vierge et la chapelle Grégorienne; il va de là baiser le pied de la statue de l'apôtre, et se rend ensuite au maître-autel, où les cardinaux et les chanoines récitent les prières prescrites. En allant à sa dernière station, Sa Sainteté, qui était dans son carrosse, sur la place Saint-Pierre, reçut en hommage un très-beau et très-gros bouquet de fleurs naturelles, orné de rubans blancs et jaunes. Le Pape accueillit avec bonté le jeune homme qui le lui offrait; il prit le bouquet, aspira le parfum des fleurs, en détacha quelques-unes; mais bientôt après il rendit le tout au jeune homme en l'engageant, avec une certaine volonté mêlée de douceur, à porter le bouquet au pied de la statue de saint Pierre, dans la basilique. Un concours de spectateurs s'étaient réunis autour de la voiture pontificale, le nombre des curieux s'accrut bientôt, et il y avait foule lorsque Sa Sainteté monta les degrés du péristyle du temple. Il se trouvait là un Anglais qui, parfaitement instruit de ce qui venait de se passer, accosta le jeune homme portant triomphalement le bouquet pontifical et lui en offrit douze napoléons; le jeune homme refusa. Ce trait britannique n'étonnera personne; le noble gentleman voulait, disait-il, apporter en Angleterre, comme curiosité, ce bouquet offert en hommage au Pape.

ANGLETERRE.

—Dernièrement, une députation de prélats catholiques s'était présentée chez lord Russell à l'hôtel du ministère pour l'entretenir de la question à l'ordre du jour. Il ne l'a pas reçue, et l'on n'a pas manqué de s'en plaindre

vivement. Dans la dernière séance, il a dû venir présenter, en quelque sorte, des excuses; voici en quels termes il l'a fait :

« Je dois donner quelques explications sur une circonstance tout-à-fait indépendante de ma volonté et qui a été mal interprétée. Si je n'ai pas reçu les prélats catholiques romains de Londres et de la province, lorsqu'ils m'ont demandé une entrevue dans laquelle ils devaient défendre auprès de moi les intérêts catholiques romains, ce n'était pas, comme on l'a dit, répugnance de ma part à recevoir cette députation, ni à examiner les questions qui l'intéressaient. Il s'est trouvé précisément que j'avais, le jour même où la députation s'est présentée, un rendez-vous pris avec le chancelier de l'échiquier, pour diverses questions d'ordre et d'intérêts financiers; mais j'ai été bien loin de ma pensée (et je le déclare hautement), de traiter avec peu de courtoisie ou de déférence, la députation qui désirait une conférence.

« Mes collègues et moi, nous n'avons pas du tout l'intention d'exclure les catholiques de toute participation à l'allocation pour l'enseignement (On applaudit); mais, par suite de la rédaction des minutes officielles, le gouvernement de la reine ne pouvait pas faire participer aussi largement cette classe des sujets de Sa Majesté aux avantages de l'allocation que les autres classes. Mais le gouvernement n'a pas oublié les intérêts des individus professant la foi catholique. Le gouvernement examine sérieusement la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'adopter une nouvelle rédaction des minutes pour mettre ses intentions à exécution. »

## FRANCE.

—Le succès et le rapide écoulement obtenus par le petit ouvrage de M. J. Gondou, sur les conversions en Angleterre, lui ont permis d'en publier une seconde édition qui se recommande plus encore que la première, par la scrupuleuse exactitude des renseignements qui y sont consignés.

« Ainsi que le dit la modification du titre, fait observer l'auteur dans un avertissement, nous avons ajouté à ce volume, indépendamment d'un nouveau chapitre, toutes les conversions qui se sont opérées en 1846, et tous les faits qui se sont produits dans le cours de l'année dernière relativement aux conversions déjà connues. On y trouvera de nouveaux détails sur les travaux et la position des hommes éminents dont la soumission à l'Eglise datait de peu de semaines quand parut notre première édition. »

La Conversion de cent cinquante ministres anglicans ou personnes de distinction ne sera pas recherchée avec moins d'empressement qu'un livre nouveau. Le vénérable abbé Desgenettes termine le dernier bulletin des Annales de l'Archiconfrérie invitant les personnes qui voudraient acquérir une connaissance complète du prodigieux mouvement qui s'opère en Angleterre à lire ce petit volume et les autres publications du même auteur.

## ÉTATS-UNIS.

—Le 17 mai, est passé à la Nouvelle-Orléans, le Révd. M. Chambodu, missionnaire du Texas, venant de Galveston et se rendant à Nacogloches. Cet ecclésiastique a dû prendre la voie de la mer et du fleuve pour se rendre à sa destination, d'après l'avis des médecins, pour éviter un voyage long et pénible à travers les prairies du Texas, voyage que l'état actuel de sa santé ne lui aurait pas permis de supporter.

Nacogloches fait partie du Texas, et était, sous la domination espagnole, le siège d'une mission très-florissante; mais depuis longtemps cette mission était abandonnée. C'est pour y établir de nouveau une congrégation catholique que le Révd. M. Chambodu est envoyé par Mgr. Odin. M. Chambodu rejoindra à Nacogloches le Révd. M. Chanrion qui a dû s'y rendre de Houston par les prairies.

## NOUVELLES DIVERSES.

## CANADA.

Les émigrés.—La population de Montréal n'a jamais vu tableau de misère pareil à celui que les émigrés promenant actuellement dans nos rues. Nous n'avons jamais vu spectacle plus déchirant qu'au local habité par les malheureux Irlandais expatriés. Tout ce que la misère, la maladie, le manque de soins offre d'horrible à voir s'y trouve réuni. Nous comprenons maintenant qu'il n'y a rien d'exagéré dans les rapports des Journalistes Irlandais sur l'état épouvantable dans lequel se trouvent leurs compatriotes. Presque tous ces malheureux sont d'une maigreur qui fait frissonner par la pensée des souffrances qui ont dû leur causer. Leurs vêtements grossiers tombent en lambeaux, ils se traînent à peine. Sous les abris qui sont dressés pour leur usage hors de la ville, on les voit couchés par centaines sur de misérables grabats, en proie à la maladie, exposés à l'humidité, à la chaleur intense, puis au froid qui se sont succédés ici depuis quelques jours. Ici une mère affaiblie regarde mourir ses enfants, son époux: plus loin ce sont des enfants qui se voient devenir orphelins, jetés sur une terre étrangère, sans parents, sans amis! Conçoit-on bien l'horreur d'une pareille situation, et c'est pourtant celle de presque tous ces malheureux.

Nous ne pouvons nous empêcher de donner un tribut d'éloges bien mérités aux Sœurs Grises qui se montrent en tous points dignes de la religion qu'elles professent: ces bonnes Sœurs sont continuellement au milieu de cette scène de désolation portant partout la consolation, les secours que requièrent les malades.

Jamais le zèle de la charité n'eut une plus belle occasion et n'en sut mieux profiter. Nos confrères protestants ont reconnu avec sincérité que la conduite de ces Religieuses est au-dessus de toute éloges, ce qu'ils ignorent peut-être c'est que la conduite intérieure de cette maison n'est pas moins admirable que ce qu'on en voit aujourd'hui à l'extérieur; c'est toujours le même dévouement envers les malheureux, le même esprit d'abnégation. Sans elles que seraient devenus tant de pauvres petites créatures dont les parents barbares abandonnent le soir à la charité publique que deviendraient tant de malheureux vieillards invalides sans asyle, sans amis, sans parents? Nous ne pouvons nous empêcher de dire ici qu'ils est plus que regrettable qu'on ait cru devoir supprimer l'allocation que cette maison recevait du Gouvernement. C'est aux malheureux qu'on l'a enlevée....

Les Sœurs de la Providence ont aussi offert leurs services. Les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu ont offert cinquante lits dans leurs salles, mais le bureau de santé n'a pas voulu permettre que les malades fussent introduits dans la ville à cause du danger

d'y introduire la fièvre alors ces bonnes religieuses se voyant privées du bonheur d'exercer leur charité dans leur établissement, ont prié Mgr. l'Evêque de disposer d'elles et de leur permettre d'aller soigner les malades dans les sheds abris ou ils sont logés c'est un beau dévouement.]

La conduite du clergé n'est pas moins édifiante que celle des Sœurs Grises. Nous voyons surtout par la Gazette de Québec qu'on est obligé de modérer le zèle qui anime ceux des Messieurs qui sont à la Grosse-Isle. Le peu de repos qu'ils prennent les ferait bientôt tomber s'ils n'étaient arrêtés. Ceux de Montréal rivalisent dignement, dans cette belle carrière avec leurs frères de Québec.

Association St. Jean-Baptiste de Montréal.—L'assemblée générale pour la nomination des officiers a eu lieu lundi dernier, telle qu'annoncée, dans la vaste salle du marché Bonsecours; la réunion se composait de plus de 1,200 personnes. L'hon. A. N. Morin fut unanimement appelé au fauteuil et R. Roy, écrivain, fut prié d'agir comme secrétaire. L'hon. président explique le but de l'assemblée et lui adresse des remerciements pour l'unanimité avec laquelle il avait été appelé à la présidence. M. le secrétaire fit ensuite lecture de tous les procès-verbaux du comité de l'année dernière qui furent approuvés. A. La Rocque, écrivain, secrétaire du comité de secours fit ensuite la lecture du registre de ce comité, donnant des détails sur toutes les assemblées qu'il a tenues depuis son organisation et sur les secours qu'il a accordés ou refusés durant l'hiver. Ces procès-verbaux sont aussi approuvés à l'unanimité.

L'assemblée procéda ensuite aux nominations dans l'ordre suivant :

M. J. Bourret propose, secondé par M. A. Larocque.  
Que l'hon. A. N. Morin, soit réélu Président de l'Association Saint Jean Baptiste, pour l'année courante.  
M. C. S. Cherrier propose secondé par M. Louis Boyer.  
Que les Messieurs suivants soient Vice-Président pour la section de la ville :—Joseph Roy, Olivier Berthelet, Damase Messon et A. Cuvillier fils.  
M. G. E. Cartier secondé par M. Jos. Grenier, propose la nomination des officiers suivants :

Trésorier Général, MM. Joseph Boulanget.	
Secr. Archiviste,	L O Le Tourneau
Sec. Correspondant,	R S M Bouchette
Secrétaire,	Rouer Roy, A G Lajoie
Ordonnateur,	Ludger Duvernay
Député do,	Chs J Coursol
Médecin,	Dr Beaubien
Chaplain,	Messire J. Bte. St Pierre.

## SECTION ST. ANTOINE.

M. J. L. Beaudry propose secondé par M. Trudeau, les nominations suivantes pour cette section :

Vice-Présidents,—John Donegani, N. Valois, C. A. Brault  
Trésorier,—Etienne Dubois,  
Secrétaire,—Chs. Glackmeyer,  
Médecins,—Dr. Peltier et Dr. Leprohon.

## SECTION ST. LAURENT.

M. O. Fréchette secondé par M. N. Valois, propose la nomination des officiers suivants pour cette section :

Vice Prés.—Augustin Perrault, E., R. Fabre, J. L. Beaudry,  
Trésorier,—A. Laframboise  
Secrétaire,—L. L. Rochon,  
Médecins,—Dr. Tavernier et Dr. Malhiot.

## SECTION STE. MARIE.

M. C. A. Leblanc secondé par M. C. S. Rodier, propose la nomination des officiers suivants pour cette section :

Vice Prés.—C. S. Cherrier, J. Grenier, F. Trudeau,  
Trésorier,—Louis Boyer,  
Secrétaire,—J. R. Audy.  
Médecins,—Dr. Boyer, Dr. Robillard.

M. le Dr. Beaubien propose, secondé par J. B. Homier, que les Messieurs suivants composent le

## COMITE DE REGIE.

Hon. L. H. Lafontaine, L. P. Boivin,	
Joseph Bourret,	Guillaume Levesque,
Jean Brunet,	Patrice Lacombe,
B. H. Lemoine,	A. D. Latourelle,
J. D. Bernard,	N. DeLorimier,
J. D. Lacroix,	J. B. Homier,
G. E. Cartier,	F. M. Bélinge,
Jos. Vallée,	P. Elie,
C. S. Rodier,	L. Brault,
A. M. DeSalaberry,	J. A. Berthelot,
D. E. Papineau,	P. Jodoin,
R. Trudeau,	Férol Pelletier,
R. A. R. Hubert,	A. Desmarais,
F. N. Brazeau,	C. Arcouet.

## Liste des Centurions.

## SECTION DE LA VILLE.

A. LaRocque, Jérôme Grenier,  
J. B. Beaudry, Ant. Rochon.

## SECTION S. ANTOINE.

Ol. Fréchette, Ecr. C. S. Rodier,  
Ed. G. Lalleur, André Lapièrre,  
Moïse Lamoureux.

## SECTION ST. LAURENT.

C. A. Leblanc, Es. Comte,  
A. A. Dorion, H. Lorisin,  
Dav. Peltier.

## SECTION STE. MARIE.

A. Montreuil, Ecr. L. Bleau,  
J. B. Dubuque, E. Lamache,  
Dr. Grenier.

Proposé par M. C. J. Coursol secondé par M. C. A. Leblanc, que cette association approuve et sanctionne les résolutions adoptées par le comité de régie, le 1er Décembre 1846, pour la constitution du comité de secours et de finances et pour les réglemens y relatifs.

M. Bourret secondé par M. Louis Boyer, que les procès-verbaux du comité de secours soient approuvés.  
M. E. Lalleur propose secondé par M. David Peltier.  
Que pour obtenir plus de facilité dans la collecte et la perception de la contribution annuelle des membres de l'association, il est à propos de l'exiger et de la percevoir en deux termes de paiements au lieu de paiements trimestriels, lesquels deux termes de paiements seront d'un écu chacun, dont le premier dû le premier lundi de juin, et le second le premier lundi de septembre, de chaque année.

M. le Dr. Boyer propose secondé par M. L. A. Latour, Que des remerciemens soient offerts à M. le Président et aux autres officiers de l'association et en particulier aux membres du comité de secours pour leur administration et gestion des affaires de l'association durant l'année qui vient de s'écouler.

—Les Révds. MM. Roy, curé de Charlesbourg, M. Montminy, de St. Gervais, et Robson, de St. Thomas, sont partis ce matin, pour aller porter les secours de la religion aux détenus malades à la Grosse-Isle. Journal de Québec.

—On a reçu aujourd'hui des nouvelles de la Grosse-Isle qui portent à 1,700 le nombre des malades à terre, et à 500 celui à bord des navires.

—On écrit de la baie de Canso, le 26 mai : "On a reçu nouvelle ici par une goëlette, qu'un navire destiné à Québec, avec 400 passagers à bord, s'est perdu totalement aux îles Scatarie, pendant l'ouragan de l'est de la semaine dernière ; et ce qui est plus triste à dire, c'est que six personnes seulement ont été sauvées."

—Nous annonçons avec regret que le steamboat St. Nicolas, appartenant à M. Basile Demers, a été détruit ce matin par un incendie qui se déclara à bord au moment où le bateau était échoué durant la basse-mer. On ignore comment le feu prit à ce navire, qui rendait des services importants aux cultivateurs de la côte sud en leur fournissant, avec la ville, une voie de communication régulière, prompte et peu coûteuse. On apprendra sans doute avec peine que M. Demers n'avait pas fait assurer son steamboat, et qu'il vient ainsi de perdre le fruit de ses économies, de longues années de travaux et d'un esprit d'entreprise malheureusement bien rare parmi les habitans de nos campagnes.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANGELLERIE

Montréal, 4 juin 1847. Il a plu à Son Excellence le général-général appeler au Conseil-Législatif, George Strange Boulton, de la ville de Cobourg, écuyers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 12 juin 1847.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de faire la nomination suivante, savoir :

Rémi Laterrière, Gentilhomme, pour être Notaire Public dans cette partie de la Province du Canada ci-devant Bas-Canada.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer les Messieurs suivants pour être Commissaires pour la Division Sommaire des Petites Causes en vertu de l'Acte 7 Vict. Cap 19, savoir :

Pour la Paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet ; Charles Giroux, Henry Alexander Chillas, William Marsden, Pantaléon Brassard et George Proulx, écuyers, [Ancienne Commission datée le 16 avril, 1844, révoquée.]

FRANCE.

—Un bien cruel événement est ainsi saconté par le Journal de Montbrison :

"M. Paret, jeune homme de trente ans, qui avait quitté depuis quelque temps le monastère de la Trappe d'Aiguebelle pour rétablir sa santé, épuisée par les austérités, était, dimanche dernier, à dix heures du soir, occupé dans sa chambre à dérouiller avec la cendre de son foyer un vieux pistolet d'arçon chargé depuis plusieurs années ; le canon se trouve, par une imprudence extrême, dirigé contre la partie inférieure du ventre ; la pression opérée par le frottement arma le chien et le coup partit tout dans le ventre de M. Paret. La balle, lancée de bas en haut, traversa le cœur ; la mort dut être instantanée.

DÉCÈS.

Décédé en cette ville, le 30 du mois dernier, au couvent des Dames Ursulines. La Révérende Sœur Ste. Adélaïde (Dlle. Griffing) à l'âge de 26 ans, après une cruelle maladie de plus de deux ans, qu'elle a supportée avec un courage héroïque.

Au même lieu, trois jours plus tard, la Révérende Mère St. Olive (Delle. Mary Anne Wilkins) à l'âge de 25 ans, après quatre années de profession. La communauté perd dans la personne de cette jeune religieuse un de ses plus brillants sujets du pensionnat, une de ses institutrices distinguées. Née aux Etats-Unis, la Mère St. Olive avait reçu une excellente éducation, qu'elle avait généreusement consacrée à l'instruction des élèves de cet institut. Les profonds regrets que sa mort a fait naître dans le cœur de tous ceux qui eurent l'avantage de la connaître sont les plus beaux éloges qu'on puisse faire de ses vertues.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui sont dans le cas de visiter le beau village d'Industrie, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout tems. Quelques Ecclésiastiques pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Vallée ainsi que du village à St. Charles Barrommé.

Village d'Industrie, 14 juin 1847.

ET. PARTENAIS.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHIKAIRE, a transporté son établissement du numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de Transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il leur tient tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

NOTRE ST. PERE LE PAPE PIE IX.

LES Soussignés informent respectueusement le Clergé et le Public en général qu'ils viennent de recevoir plusieurs centaines de PORTRAITS du nouveau Pape PIE IX, et qu'ils en ont réduits les prix d'une ECU à TRENTE SOUS.

Une très grande variété de GRAVURES SAINTES parmi lesquelles on peut remarquer celles du MEILLEUR CHOIX. CHAPELEAU & LAMOTHE.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL-GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier. TOUTS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

- Chaque article est garanti et porté encore toute la fraîcheur des métiers. Cette importation se compose de CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs " DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. " " (couleurs assorties) " en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants. " Damas brochés en or et couleurs. " " (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusicurs à brochures riches. LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

- ETOFFES A ORNEMENS. Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.) Moire d'or à reliefs riches, et brillants. Drap d'argent à pluie d'argent. Drap d'or (imitation) à brochures nourelles. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

AUX MM. DU CLERGE.

ON s'abonne à la Librairie des Soussignés : A BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW, publié à Boston. ABONNEMENT 15s. par Année. Et au UNITED STATES MONTHLY CATHOLIC MAGAZINE, publié à Baltimore. ABONNEMENT 15s par Année. E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 9 avril 1847.

BOIVIN, ORFEVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville, PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, ensorte qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers. Novembre 1846.—3m.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point l'abonnement pour moins de six mois Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, do vent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coute 8 schelins 8 deniers pour l'année

Table with 2 columns: Description of advertisement rates and corresponding prices in dollars and cents.

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

- MM. E. R. FABRE, libraire. Montréal. D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec. F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. St. Anne. VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, EDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.